

# 4 ÉTAPES

pour réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

## 1 NOVEMBRE > DÉCEMBRE 20 17 INFORMATION

**FIN NOVEMBRE - DÉBUT DÉCEMBRE**

- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr)
- 1<sup>re</sup> semaine de l'orientation**

**DÉBUT DÉCEMBRE**

- 1<sup>er</sup> conseil de classe**
- Prend connaissance des projets des élèves
- Formule des recommandations

## 2 JANVIER > MARS 20 18 VŒUX

**TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE**

- Les élèves affinent leur réflexion
- 2<sup>e</sup> semaine de l'orientation** et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur

**15 JANVIER**

- Ouverture de la plateforme d'admission : le fonctionnement de la plateforme est expliqué par des tutoriels
- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

**DU 22 JANVIER AU 13 MARS**

- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer

**DU 14 MARS AU 31 MARS**

- 2<sup>e</sup> conseil de classe**
- Examine les vœux des lycéens
- Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

**TOUTES LES INFORMATIONS** sur le fonctionnement de la plateforme (modalité des vœux, calendrier détaillé) et les ressources (orientation, offre de formation) disponibles dès le mois de décembre.

## 3 MAI > SEPTEMBRE 20 18 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

**FIN MAI**

- Les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure et peuvent dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur
- Dès qu'il a reçu deux réponses positives, le futur étudiant doit choisir entre les deux sans pour autant renoncer aux vœux en attente

**MI-JUIN**

- La procédure est suspendue pendant les épreuves du baccalauréat

**ÉTÉ**

- Inscription dans l'établissement choisi

## 4 JUIN > SEPTEMBRE 20 18 PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

**FIN JUIN - DÉBUT JUILLET**

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la procédure complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose une affectation aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune réponse positive

**SEPTEMBRE**

- Fin de l'affectation

**TOUS LES BACHELIERS QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS**

## LES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE 20 17-20 18

**Deux semaines de l'orientation au lycée**

1<sup>re</sup> semaine de l'orientation fin novembre - début décembre pour stimuler la réflexion des lycéens

2<sup>e</sup> semaine de l'orientation entre janvier et mars pour consolider le projet de chaque lycéen

**Deux professeurs principaux en classe de terminale**

- assurent l'accompagnement de chaque lycéen
- coordonnent la préparation des fiches Avenir qui accompagnent chacun des vœux des lycéens

**Rôle renforcé du conseil de classe**

Son avis, consultatif, permet d'accompagner les projets des lycéens :

- au 1<sup>er</sup> trimestre, en formulant des recommandations
- au 2<sup>e</sup> trimestre, en examinant les vœux d'orientation

**Des choix simplifiés**

- Jusqu'à 10 vœux non classés selon leur projet
- Une réponse pour chaque vœu
- Davantage de possibilités de vœux groupés

**Prise en compte du projet et du profil de chaque lycéen**

- Une offre de formation enrichie avec 130 000 places supplémentaires créées notamment dans les filières en tension
- Accès à la licence de son choix
- Possibilité d'une année de césure après le baccalauréat
- Des parcours personnalisés pour se renforcer dans les compétences attendues

**Une place garantie pour chacun**

- Fin du tirage au sort
- Le baccalauréat, clé d'entrée dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement de tous les lycéens qui n'ont pas obtenu de réponses positives à leurs vœux et inscription dans une formation au plus près de leurs choix